

Historique de la législation sur le logement locatif

- 1935 Le Gouvernement fédéral crée le «*Dominion Council Act*» visant la construction résidentielle. Par ailleurs, il baisse les taux hypothécaires pour stimuler l'économie.
- 1938 Le Gouvernement continue d'élargir l'assistance des prêts hypothécaires aux bâtisseurs et subventionne les municipalités pour la construction des habitations à loyers modiques (HLM).
- 1940 L'exode urbain des personnes vivant dans les campagnes s'accroît.
- 1943 Deuxième guerre mondiale. Au niveau fédéral, on crée la «Commission des loyers» laquelle interdit l'augmentation de loyer et l'expulsion des locataires.
- 1945 Le Gouvernement fédéral crée la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) pour stimuler la construction résidentielle.
- 1946 Le Gouvernement fédéral lève l'interdiction concernant la reprise de logement à la fin du bail permettant ainsi au propriétaire d'y installer ses ascendants ou ses descendants ou tout autre parent à sa charge, à la condition de respecter des règles prescrites.
- 1947 Le gouvernement fédéral crée une commission qui agira comme intermédiaire entre le propriétaire et le locataire pour la hausse de loyer.
- 1949 Le gouvernement fédéral permet l'éviction d'un locataire par le propriétaire selon certaines règles.
- 1951 Abolition de la Commission des loyers au fédéral. Le provincial prend la relève en instaurant sa Commission des loyers. Cette loi sera reconduite année après année jusqu'en 1980.
- 1967 Pour la rénovation des logements, l'achat d'une première maison et l'encadrement des logements sociaux subventionnés, le gouvernement crée la Société d'habitation du Québec (S.H.Q.).
- 1980 Création de la Régie du logement mandatée pour régir le marché locatif par le biais de la loi sur l'habitation. Cet organisme est donc un tribunal administratif dont la juridiction relève du Gouvernement du Québec.
- 1987 De grandes modifications sur la loi de l'habitation sont apportées principalement dans le cas de la conversion des immeubles locatifs en condominiums et des conditions entourant les rénovations majeures.
- 1991 Une révision complète du Code civil du Québec est faite. On y introduit, entre autres, l'imposition de dommages intérêts punitifs en cas de harcèlement, la cession de bail distincte de la sous-location.
- 1996 Suite aux pressions faites par le RCLALQ, le formulaire de bail fait par la Régie du logement devient le formulaire obligatoire pour la signature d'un bail.